

**Association Française de Développement
des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V)**
Délégation Grand Sud-Ouest
9, rue Bourdon 31200 Toulouse
tel/Fax: 05 61 11 87 09

Toulouse, le 14 Janvier 2001

à Mr André VEZINHET, Président

Conseil Général de l'Hérault
1000, rue d'Alco 34087 Montpellier Cedex 4
FAX: 04 67 67 68 98

Objet: Voie Verte des Deux Mers
et Véloroute européenne n°2

Monsieur le Président,

Je vous remercie de votre réponse du 4 janvier 2001, par la quelle vous nous indiquez que le Département de l'Hérault a retenu le principe de la réalisation d'un itinéraire cyclable littoral le long des canaux. Cet itinéraire constituera un élément important de la future Véloroute Méditerranéenne n°2.

Vous nous indiquez également que votre Département envisage l'aménagement des berges du canal du Midi.

Nous espérons que cet aménagement d'un sentier de randonnée le long du canal du Midi entre la limite de l'Aude et Agde-Sète, pourra être réalisé rapidement, car l'itinéraire complet le long du canal des Deux Mers, que nous appelons la "Voie Verte des Deux Mers", entre Castets-en-Dorthe (Gironde) et Agde (Hérault) avance rapidement, comme vous l'indique la carte ci-jointe faisant le bilan des décisions récentes des collectivités locales.

Grâce à votre décision de principe, nous allons compléter cette carte en notant: "Département de l'Hérault: itinéraire le long du canal du Midi et du canal du Rhône à Sète: principe acquis, études en cours en 2001".

Là où une Voie Verte est déjà aménagée le long du canal du Midi, en Haute-Garonne, la fréquentation est importante, surtout aux à proximité des grandes villes, ainsi que l'impact économique sur le tourisme.

Je vous joins deux documents qui le montrent:

- "Enquête sur la fréquentation et l'impact économique de la Voie Verte du canal du Midi" rapport de stage de C. Matras, AF3V et VNF. Septembre 2000.
- "Comptages des usagers de la Voie Verte des Deux Mers" Année 2000".

Ces statistiques confirment l'intérêt, pour une collectivité locale, d'aménager un réseau de Véloroutes et Voies vertes: il améliore la qualité de la vie des habitants en leur offrant des possibilités de "loisirs verts", et il favorise le développement touristique en maintenant et créant des emplois dans les services de restauration, d'hébergement, d'entretien et location de vélos, d'organisation de séjours,....

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Mr Julien SAVARY

Délégué Régional de l'AF3V,

- PJ:
- carte-bilan de l'aménagement de la "Voie Verte des Deux Mers" au 01-01-2001
 - "Enquête sur la fréquentation et l'impact économique de la Voie Verte du canal du Midi" rapport de stage de C. Matras, AF3V et VNF. Septembre 2000 (59 pages)
 - "Comptages des usagers de la Voie Verte des Deux Mers" Année 2000" synthèse (2 pages)